

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 24 février 2020

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
 - 7.2 Audience publique – demande de rezonage – Arrêté Z-10 (2017) – rue Amirault – NID 00819995**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 10 février 2020**

10. **Motions (mémoires) et nominations**
 - 10.1 **Administration**
 - 10.1.1 **Autorisation de signature - entente de partenariat – Festival de musique du Grand Moncton**
 - 10.2 **Ingénierie**
 - 10.2.1 **Adjudication de marché – feux de circulation pour piétons**
 - 10.3 **Planification et développement**
 - 10.3.1 **Recommandation du CCU - plan provisoire - Lotissement Champlain**
11. **Arrêtés municipaux**
12. **Avis de motion**
13. **Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil**
14. **Levée de la réunion**

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Autorisation de signature - entente de partenariat – Festival de musique du Grand Moncton
Date: le 24 février 2020

Que le conseil autorise les signataires municipaux à signer l'entente de partenariat conclue entre la Ville de Dieppe et le Festival de musique du Grand Moncton en vue de l'édition 2020, laquelle comprend un engagement financier d'une somme de 500 \$ et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-20-28-2310 (Budget de fonctionnement général - subventions aux organismes et octrois).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Adjudication de marché – feux de circulation pour piétons
Date: le 24 février 2020

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Nouveaux feux de circulation pour piétons - 2020 » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Modern Construction (1983) Limited*, au coût de 312 140 \$ (plus TVH), autorise *EXP Services Inc.* à entreprendre les services d'ingénierie relatifs à ce projet, au coût de 47 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 3-3-35-58-7654 (Budget d'immobilisation général - traverses piétons).

Que le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 325 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8920 (Fonds de réserve d'immobilisation général) au compte no 3-3-35-58-7654 (Budget d'immobilisation général - traverses piétons).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Recommandation du CCU - plan provisoire - Lotissement Champlain
Date: le 24 février 2020

Que le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif en matière d'urbanisme visant l'acceptation du plan provisoire du lotissement *Champlain Subdivision*, lequel prévoit la mise de côté de terrains à des fins d'utilité publique et établit une servitude de gouvernement local.